

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°066-2024

**Modification de la composition de la commission d'appel d'offres
et des marchés à procédure adaptée**

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Volants
22	14	15
Date de convocation		
20 septembre 2024		
Secrétaire de séance		
Cédric DAYDE		

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD

Absent ayant donné procuration : Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET-TELLIER

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE, Christian ALEX

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Par délibération en date du 11 juin 2020, le Conseil Municipal avait procédé à la composition de la commission d'appel d'offres et des marchés à procédure adaptée.

Pour mémoire, compte-tenu de la strate démographique de la commune, supérieure à 3.500 habitants, cette commission comporte 5 membres titulaires et 5 suppléants, outre le maire qui la préside de droit.

Et pour mémoire également, Frédéric MARTIN, Thierry PESENTI, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR et Christophe RENAUD, avaient été désignés en qualité de membres titulaires ; et Samuel MICHELON, Christian ALEX, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD et Cyril QUIOT avaient été désignés suppléants.

Samuel MICHELON ayant démissionné de ses fonctions le 19 avril dernier, il est proposé de procéder à son remplacement pour permettre le meilleur fonctionnement de la commission en cas d'absence des membres titulaires.

Il est donc fait appel à candidature auprès de l'assemblée : M. Cédric DAYDE est candidat.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu sa délibération n°029-2020 du 11 juin 2020 portant composition de la commission d'appel d'offres et des marchés à procédure adaptée,

Considérant la démission de Monsieur Samuel MICHELON survenue le 19 avril 2024,

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré à bulletins secrets, à l'unanimité,

DECIDE

De désigner Monsieur Cédric DAYDE en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres et des marchés à procédure adaptée, en remplacement de Monsieur Samuel MICHELON, démissionnaire.

Le Secrétaire de séance
Cédric DAYDE



Le Maire
Jean-Marie FOURNIER

